

Préenant au cahier des charges
pour la concession d'énergie électrique
l'acte approuvé le 12 Août 1937

M. le Maire expose au Conseil municipal que le Directeur de l'Électricité de France demande, dans le but d'unifier les valeurs de diverses tensions de distribution,
d'introduire un avenant dans le Cahier des Charges pour la concession d'une
distribution d'énergie électrique par la Commune de Sudres à l'ex. Énergie électrique
Suburbaine de Nancy, intervenu le 7 Novembre 1938, approuvé le 8 Décembre 1938.

Le Conseil municipal approuve le deuxième avenant et autorise le Maire à signe au
nom de la Commune.